



2. SOUTIEN AUX PERSONNES SURVIVANTES ET À LEUR FAMILLE

Des fonds sont requis pour améliorer les mesures de soutien à l'intention des personnes survivantes et des prestataires de services, afin que les besoins de diverses populations qui ont connu la VFS puissent être satisfaits. Le gouvernement du Canada va :

- fournir de nouveaux fonds pour aider les organismes à répondre aux besoins particuliers des personnes survivantes, notamment les Autochtones, les personnes allosexuelles (y compris les personnes non conformes dans le genre), les personnes handicapées, ainsi que les femmes et les familles nouvellement arrivées au Canada;
- accroître les efforts de lutte contre la cyberexploitation sexuelle des enfants;
- améliorer le soutien aux membres des Forces armées canadiennes et aux membres de leur famille touchés par la violence;

Les approches **sensibles aux traumatismes** tiennent compte des effets durables des traumatismes — y compris la violence — sur les personnes survivantes. Elles adaptent l'information, les ressources et les services afin d'éviter un nouveau traumatisme.

Les approches **respectueuses de la culture** reconnaissent et transforment les relations de pouvoir inégales entre les prestataires de services et les personnes survivantes en relations équitables caractérisées par le respect, la responsabilité partagée et l'échange culturel. La culture, les valeurs et les préférences des personnes survivantes doivent être prises en compte dans la prestation des services.

- accroître l'accès aux logements et aux mesures de soutien connexes, notamment celles à l'intention des personnes survivantes qui fuient la violence familiale, grâce au Fonds national pour le logement et à la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance;
- réunir expertes, experts et prestataires de services pour un colloque national sur les femmes et le logement;
- prendre des mesures pour s'assurer que le Parlement et les institutions fédérales sont des milieux de travail exempts de harcèlement et de violence sexuelle;
- protéger les emplois des personnes survivantes qui travaillent dans des milieux de travail sous réglementation fédérale en leur offrant un congé non payé pour obtenir des soins à la suite de violences familiales;
- augmenter le soutien à la santé mentale pour les Premières Nations et les communautés inuites;
- financer de la formation sur la prise en compte des traumatismes et des spécificités culturelles à l'intention d'un éventail de prestataires de services, dont les professionnelles et professionnels de la santé;
- fournir et mettre à l'essai des programmes de soutien aux personnes survivantes et aux victimes de la violence, y compris aux victimes de violence familiale.



3. RÉACTIVÉ DU SYSTÈME JURIDIQUE ET JUDICIAIRE AUX BESOINS

La façon dont le système juridique et judiciaire traite la VFS doit être améliorée. Pour réduire l'incidence de la VFS et accroître la confiance des personnes survivantes dans ce système, il faut tenir compte des besoins et du vécu des personnes survivantes. Le gouvernement du Canada va :

- appuyer une formation améliorée sur le genre et les spécificités culturelles pour les agentes et agents fédéraux d'application de la loi;
- renforcer la réponse des tribunaux de la famille à la violence familiale, notamment grâce au financement d'activités et de services de justice familiale;
- améliorer les mesures pénales prises en réponse à la violence fondée sur le sexe, y compris la violence conjugale, la traite de personnes et les agressions sexuelles;
- soutenir les programmes de formation et d'éthique à l'intention des juges, notamment les programmes de sensibilisation aux questions de genre et de diversité;
- fournir des fonds pour une aide juridique aux personnes immigrantes et réfugiées, y compris les femmes qui émigrent pour fuir la violence;
- fournir des fonds pour des programmes communautaires de justice réparatrice qui s'adressent aux Autochtones.

MESURES SPÉCIALES VISANT À PRÉVENIR ET À CONTRER LA VFS DIRIGÉE CONTRE LES AUTOCHTONES

Dans un esprit de réconciliation, la Stratégie proposera une série de mesures pour aider à lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, notamment :

- de nouveaux fonds pour répondre aux besoins particuliers des personnes survivantes autochtones;
- un financement amélioré des soutiens à la santé mentale pour les Premières Nations et les communautés inuites;
- des fonds pour répondre aux besoins des Autochtones en milieu urbain, notamment par le biais de programmes d'éducation parentale et de projets visant à aider les femmes à quitter les refuges;
- le financement des approches de justice réparatrice pour les populations autochtones;
- la participation à des initiatives de recherche en collaboration avec des organismes autochtones.

Pendant que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées se poursuit, le gouvernement fédéral continuera d'investir dans une gamme de mesures immédiates visant à combler les lacunes et à mieux soutenir les peuples et les familles autochtones.

